SI·EN Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 41
12 novembre 1997

Editorial

La potion amère

Un remède à la surdité des patrons : l'action syndicale.

Les routiers bloquent les routes faute d'avoir été entendus, parce que les engagements précédents n'ont pas été tenus et parce que, fondamentalement, leur situation en termes de conditions de travail et de rémunération est inacceptable.

Il s'en suivra des négociations qui, très probablement, déboucheront sur des avancées significatives.

Ce qui est vrai pour les routiers, nous l'avons connu précédemment ; et peut-être demain ...

C'est ainsi qu'il en va du dialogue social en France.

Est-ce encore vrai : l'Education nationale aujourd'hui ?

Des messages contradictoires nous arrivent. D'une part, une réflexion de fond sur le pilotage du système éducatif qui devrait, nous y comptons, donner toute sa place au corps des inspecteurs et, d'autre part, des conditions de fonctionnement qui se dégradent, une gestion des carrières toujours inéquitable et la persistance de trop nombreuses incohérences.

Nous restons très attentifs à la volonté des ministres d'améliorer notre situation et à la traduction de cette volonté en actes.

Nous ne sommes pas sourds, pour notre part, et saurons, dans tous les cas, apporter les réponses qui s'imposeront.

Confiance, vigilance, réactivité.

Michel LE BOHEC
6 novembre 1997

Conseil syndical : sous le signe du changement

Le sommaire complet est en page 3

L'inspection n° 41
Directeur de la publication : **Michel LE BOHEC**
Maquette : **Daniel GAUCHON**
Commission paritaire : **3 323 D73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz : 01 41 08 01 01
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale, pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen
23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19

AGENDA depuis le BUREAU NATIONAL du 27 août 1997

28 août
C.E.M.E.A./ 7ème congrès national /MONTPELLIER. (B. DE GUNTEN y représentait le SI.EN)

2 septembre
* FEN/Commission des structures (M. LE BOHEC)
* MEN/ Table ronde sur rythmes scolaires et programmes (M. LE BOHEC)

8 septembre
*MEN/Direction des Ecoles/Groupe de travail sur la formation des IEN chargés de l'AIS. (M. LE BOHEC et P. ROUMAGNAC)
* FEN/Préparation du CFN des 23 & 24 septembre (M. LE BOHEC)

9 septembre
* MEN /Audience auprès de Ch. CHANTEPY, Dir/Cab. de S. ROYAL
(M. LE BOHEC - J. BILAK - M. CRUCHET - Cl. ETIENNE - Renée HASIAK - P. ROUMAGNAC)
* Régionale de CAEN
(M. LE BOHEC - J.-Cl. QUEMIN)

11 septembre
MEN/DPDE A3 - Réunion de travail avec Mme CHAZEAU-GUIBERT (Marie-Paule COLLET - Renée HASIAK - P. ROUMAGNAC)

13 septembre
Régionale d'ORLEANS-TOURS (M. CRUCHET)

15 septembre
FEN/Commission «*Lecture et illettrisme*»
(Y. TENNE - Resp. académique de Rouen - y a participé au titre du SI.EN)

16 septembre
* MEN/ Réunion du CTPM - Un seul point à l'ordre du jour : les emplois-jeunes. (R. HASIAK)
* MEN/ Audience fédérale auprès de M. Claude PAIR, chargé d'une mission sur *la rénovation du service public de l'Education : Responsabilité et démocratie.*
(M. LE BOHEC)
* MEN/Groupe de travail sur les technologies nouvelles (M. LE BOHEC)

17 septembre
*SI.EN/Réunion de travail
(M. LE BOHEC - P. ROUMAGNAC - Marthe LEVEQUE - Marie-Paule COLLET - Renée HASIAK)
* Régionale NANCY-METZ. (R. KOQUELY)

16/19 septembre
PAU/46 èmes Journées nationales d'études sur l'Orientation (B. LESPES et L.-P. BOUVET)

22 septembre
FEN/Commission Formation continue des adultes. (Marie-Paule COLLET)

23 septembre
* ESPEMEN/Rencontre avec la promotion des stagiaires 1er degré
(Marie-Paule COLLET et P. ROUMAGNAC)
* Régionale de LILLE (Renée HASIAK)
* Régionale de BORDEAUX
(Annick POULLIE - B. LESPES - D. GAUCHON)

23/24 septembre
Conseil Fédéral National (M. LE BOHEC)

24 septembre
Régionale de NICE (Marthe LEVEQUE et G. FULPIN)

25/27 septembre
MONTPELLIER/XV° Congrès de l'Association Française des Psychologues Scolaires. B. DE GUNTEN y a représenté le SI.EN

26 septembre
MEN/Concertation SI.EN (M. LE BOHEC)/ S.E. (J.-L. BIOT) et M. HAYAT, chargé, au Cabinet, de la rédaction des textes relatifs aux sorties scolaires

30 septembre
MEN/Dépôt liste SI.EN/Elections professionnelles : C.A.P.N.(Marie-Paule COLLET)

1er octobre
* S.E. Colloque «*Fonctionnement de l'école et direction d'école*» (P. ROUMAGNAC et A. GODART, responsable départemental/Aisne)
* Observatoire national de la Sécurité
(P. ROUMAGNAC)

2 octobre
* MEN/Conseil Supérieur de l'Education (M. LE BOHEC et P. ROUMAGNAC).
* MEN/Elections professionnelles (CAPN)/Ouverture des plis contenant les professions de foi. (Marie-Paule COLLET)
* MEN/Audience auprès du directeur de la DPDE (J.-M. JUTANT)
(M. LE BOHEC - Marie-Paule COLLET - Cl. ETIENNE - Renée HASIAK - P. ROUMAGNAC)

3/5 octobre
MARSEILLE/Colloque «*Défendre et transformer l'Ecole pour tous*» (Marthe LEVEQUE)

8/10 octobre
Bureau National et Conseil syndical

Vie syndicale

13 octobre
Réunion académique PARIS
(M. LE BOHEC - Marie-Paule COLLET)

14 octobre
Rue Lalande, commission de travail sur l'historique du syndicat.

15 octobre
ESPEMEN/POITIERS - Rencontre avec les stagiaires I.O. et E. T.
(Marie-Paule COLLET - B. LESPES - M. MARUCELLI)

16 octobre
Rencontre SI.EN (M. LE BOHEC)/Syndicat National des Inspecteurs de l'Enseignement Agricole Public (M. SALADIN)

20 octobre
* E.F.N. (M. LE BOHEC)
* Ministère des Affaires étrangères/ C.C.P.M. N° 6 (P. ROUMAGNAC)

23 octobre
* Conseil Supérieur de l'Education (M. LE BOHEC - Marie-Paule COLLET)
* Rencontre avec la F.C.P.E. (M. LE BOHEC - Marie-Paule COLLET - P. ROUMAGNAC)

Sommaire

Agenda	page 2
Problème à régler ...	page 3
Conseil syndical	Pages 4 à 9
Les inspecteurs inspectent ...	page 10
Vous avez dit «mérite» ...	page 10
Colloque du SE-FEN	page 11
Requalification des postes	page 12
Communiquer avec le SI.EN	page 12
Traitements au 1er oct. 97	page 13
Le Ministre et les IPR-IA	page 14-15
Les unités consécutives ...	page 16
Le corps unique	page 16

" Quand on peut régler un problème, on le règle! "

(intervention de Mme S. ROYAL au CSE du 02/10/97)

Chiche, Madame la Ministre ! Les IEN ont un problème : les diverses dispositions organisant leur corps conduisent aujourd'hui à des situations inacceptables.

Ainsi, sur un emploi d'IEN on peut trouver :

- un IEN de classe normale (indice terminal 731) bien souvent bloqué au 9ème échelon;
- un IEN hors-classe qui s'est retrouvé dans cette situation grâce à la " bienveillance " d'un recteur, selon des critères manquant vraiment de transparence;
- bientôt, un IPR-IA qui aura bénéficié de cette promotion du fait de son mérite " mesuré " à la même aune que dans le cas précédent,
- un «faisant fonction d'inspecteur» (F.F.I.) qui résiste dans l'ombre en espérant une hypothétique intégration.

Où sont donc la cohérence, la justice, l'équité ? Nous ne pouvons croire qu'elles restent longtemps oubliées dans un tiroir du ministère ! Cette situation ubuesque ne peut plus durer : **le SI.EN-FEN réclame donc la création d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées**. L'intégration des instituteurs dans le corps des PE - pour laquelle il serait indispensable d'accélérer les flux- nous laisse espérer qu'une même volonté pourrait déboucher sur le corps unique d'inspection. Pour que ce dernier soit mis en place au plus vite, le SI.EN-FEN demande :

- un plan d'intégration conduisant à l'accès de tous les IEN au corps des IPR-IA dans un délai aussi réduit que possible;
- la mise en extinction du corps des IEN par un recrutement d'IPR-IA dans les spécialités du premier degré, de l'enseignement technique, de l'information et de l'orientation;
- la mise en oeuvre immédiate d'un rééchelonnement indiciaire permettant, d'une part aux IEN en activité de patienter sans rancoeur en attendant leur intégration dans le corps des IPR-IA et, d'autre part à nos collègues retraités de bénéficier d'une juste rétribution des services qu'ils ont rendus à l'Education Nationale; ce rééchelonnement indiciaire prévoira la suppression de la hors-classe, mettant ainsi fin à la situation scandaleuse que subissent les inspecteurs en fin de classe normale;
- la mise en place d'une politique volontariste de recrutement évitant que de nombreux postes restent vacants chaque année.

L'avenir de l'école se joue aujourd'hui ; des inspecteurs motivés peuvent -et doivent- apporter leur contribution à l'amélioration du système éducatif pour le plus grand profit des élèves. Ils ont besoin pour cela d'être justement reconnus et équipés.

Les IEN ont un problème... alors Madame la Ministre... " on le règle "?

Le bureau national du SI.EN-FEN appelle solennellement tous les IEN qui se reconnaissent dans ces quelques lignes à voter massivement pour les candidats du SI.EN-FEN aux CAPA et à la CAPN ; seul un syndicat fort et soudé permettra que demain les voeux de chacun deviennent la réalité pour tous !

CONSEIL SYNDICAL du 9 octobre 1997

Présidence : Jean BILAK (IPR-IA/Rouen - B.N.)

Secrétaires : Jean-Paul VALLIER (IEN 1D/R.A. Orléans-Tours)
Marthe LEVEQUE (IEN 1D/Nice - B.N.)

Ouverture par Michel LE BOHEC, Secrétaire Général

Présentation de l'organisation générale de la journée placée sous le signe du changement.

- Changement de locaux puisque le SI.EN a pris possession de locaux, plus vastes et fonctionnels, au 23 rue Lalande, ce qui permet, pour la première fois, l'accueil du Conseil syndical «chez nous».
- Changement dans le fonctionnement : pour la première fois également, les quatre secteurs d'inspection sont représentés : IPR-IA, I.O., E.T. et 1er degré ; de plus, des collègues responsables académiques vont pouvoir travailler dans la commission «1er degré».
- Changement dans la représentation syndicale : de nouveaux collègues ont accepté cette charge. Qu'ils en soient remerciés.
- Changement, il y a quelques mois, de gouvernement et nouvelle organisation du Ministère de l'Education Nationale. Le nouveau ministre, Claude Allègre, a déjà pris en main le «dégraissage du mammouth» (cf. les changements en cours au ministère) et a manifesté sa volonté d'améliorer le système éducatif dans deux grandes directions : la déconcentration (vers l'évolution des structures et, notamment, des écoles) et l'amélioration du pilotage du système. Cela nous renvoie à la mission du Recteur Pair (qui doit rendre ses conclusions début 98). C'est aussi pour nous l'occasion de faire valoir notre dossier prioritaire, celui du «corps unique d'inspection aux missions diversifiées».

Deux autres points sont d'actualité :

- les emplois-jeunes, dossier sur lequel nous avons été consultés ce qui nous a permis de faire valoir notre place dans le système : si «un inspecteur inspecte», un inspecteur a aussi d'autres charges et il faut que le ministre en prenne conscience. Nous lui demandons de définir clairement nos missions.
- La responsabilité des enseignants et la sécurité des élèves : le SI.EN a été le seul syndicat à engager une action dure, suivie à 70% par les collègues, et dont les remontées au ministère ont été immédiates. Il convient de ne pas perdre de vue que le suivi des consignes nous permet de gagner en crédibilité.

Pour ce qui est de la vie syndicale, elle a été dense depuis juin : audiences (ministre, directeur de cabinet de S.Royal, Geismar, Jutant) et rencontres (responsabilité/sécurité, emplois-jeunes).

Au cours des audiences, l'accent a été mis principalement sur trois points :

* l'accès à la hors-classe : actuellement 50% des collègues de classe normale sont bloqués au 9ème échelon. **Cette situation est inadmissible**. De plus, il faudrait que les CAPA travaillent dans la transparence et l'équité : la juxtaposition de classements académiques ne peut aboutir à un classement national satisfaisant.
* L'accès au corps des IPR-IA : la CAPN doit se tenir courant décembre et le SI.EN fera en sorte d'y être présent. (Ne pas oublier d'adresser au syndicat le double des dossiers de candidature). Il est prévu que les 83 collègues nommés - au titre de 96 et 97 - restent sur leur poste quelle que soit la date de nomination. Il faut affirmer notre volonté de continuer à faire notre métier sur nos postes, et de voir se mettre en place un dispositif permettant à tous l'accès au corps des IPR-IA.
* La situation des retraités n'ayant pu accéder à la hors-classe : nous défendons toujours ce dossier, Michel CRUCHET en assure la responsabilité avec détermination.

Pour continuer, il faut un syndicat fort.

Il faut que les collègues votent, et qu'ils votent pour le SI.EN : de notre représentativité dépend notre crédit. Nous devons aussi nous préoccuper d'accueillir les nouveaux collègues, en stage à l'ESPEMEN et dans nos départements.

Débats du Conseil Syndical

Bernard ACHDDOU
R.A./NANTES

La dernière réunion académique apporte une note dissonante aux propos qui viennent d'être tenus :

- la carrière (hors classe et IPR-IA) : il y a désaccord sur les dispositions adoptées pour lesquelles les adhérents estiment ne pas avoir été consultés, avec le sentiment d'une injustice, la promotion de quelques-uns aux dépens de la grande majorité.

Pour ce qui est de la hors-classe, le «bouchon» du 9ème échelon était sans doute prévisible. Il faudrait engager une action volontariste sur la mise en place d'un barème.

- Les missions : il faudrait savoir sur quelles bases les discussions ont été engagées car il semblerait que les préoccupations de carrière estompent le débat de fond sur les missions. Sur ce point l'in-

tervention du Secrétaire Général a été éclairante.

Par ailleurs, pour les emplois-jeunes : on nous engage prématurément dans une voie qui n'est pas encore claire sur le plan juridique. Sur ce point, comme sur celui des signalements des maltraitances à enfant, la question de notre engagement et de notre responsabilité ne doit pas être sous-estimée.

- Les conditions matérielles de travail et les frais de déplacement : rien n'est réglé. Nous demandons au B.N. d'intervenir et de rappeler ces urgences à nos ministres de tutelle.

Yannick TENNE
R.A./ROUEN

Pas de liste concurrente pour la C.A.P.A. et une syndicalisation en augmentation de 25% dans l'académie de Rouen, donc une situation syndicale «confortable».

Restent des interrogations quant aux futures missions des I.E.N., toutes catégories confondues. Dans ce cadre, comment faire évoluer notre métier ? Une plus grande prise en compte des moyens matériels et humains est nécessaire. Une nette augmentation de salaire grâce à une revalorisation accrue avec un véritable différentiel par rapport à la grille des enseignants est urgente.

Il faut se mobiliser dans chaque académie pour avoir du poids et il faut aussi trouver une communication plus forte terrain/B.N.

Bernard LEHALLE
R.A./NANCY-METZ

La liste du SI.EN-FEN pour la C.A.P.A. est complète et comprend des IEN 1D, I.O. et E.T.

Une liste SGEN sera en concurrence. Une délégation syndicale a été reçue par le nouveau recteur auquel nos positions ont été présentées et nos revendications exposées (notamment demande d'une nouvelle grille indiciaire avec 10ème et 11ème échelons - suppression de la hors-classe.

La syndicalisation est bien repartie : il semblerait que le passage dans le corps des IPR-IA mobilise les collègues.

Pour ce qui est des emplois-jeunes, la mesure a rencontré un vif succès au niveau des écoles, qui ont constitué des dossiers de qualité, avec toutefois deux risques : celui d'une déception des écoles non retenues et celui du manque de clarté des missions confiées aux jeunes par rapport aux enseignants.

Pour ce qui est des conditions de travail, cf. les autres interventions.

Charles RONGIER
R.A./BORDEAUX

Pour l'académie, 37 IEN sur 82 sont syndiqués (mais peu d'IEN/ET ont adhéré). Deux départements viennent d'élire leur responsable, alors qu'ils n'en avaient pas depuis longtemps.

Pour les élections C.A.P.A., la liste SI.EN-FEN est complète et elle prend en compte aussi bien la diversité des secteurs que celle des départements. Une liste incomplète (seulement classe normale) FSU lui sera opposée.

Les débats de la dernière réunion académique ont porté sur :

- l'évolution des carrières qui doit se faire dans la transparence et l'équité notamment grâce à l'application du barème retenu en Congrès.

- La clarification de nos missions : trop souvent l'évolution se traduit par un alourdissement (voir motion de la régionale sur les emplois-jeunes).

- Les régulations budgétaires successives qui réduisent de manière intolérable les moyens de fonctionnement.

- La nécessité de faire fonctionner les relais départementaux et académique pour une action directe auprès des I.A. et du recteur afin de réduire les disparités locales.

Gaston GRARE
R.A./LILLE

Maintenant que la dynamique du corps unique est bien enclenchée (par l'accès au corps des IPR-IA), il faut très vite qu'une solution soit trouvée pour que les collègues qui sont au 9ème échelon puissent obtenir des indices convenables (donc au minimum l'indice 780). La carrière doit se dérouler sans arrêt. Il est insupportable pour tout inspecteur de stagner plus de 3 ans au 9ème échelon !

Il faut également que s'engage très vite une réflexion sur le recrutement des inspecteurs dans un «corps unique aux missions diversifiées».

Dernier point : que tout soit fait pour que l'on veille à nos conditions matérielles d'exercice : bureaux, équipement, parkings, quotas kilométriques. Dans ce domaine, il y a beaucoup à faire, notamment dans notre académie.

Jean-Paul VALLIER
R.A./ORLEANS-TOURS

La syndicalisation est stable pour le 1er D et les I.I.O., mais elle reste difficile pour les E.T.

La conséquence est que, pour la C.A.P.A., seul le 1er degré figure sur la liste SI.EN-FEN, face à une liste FSU constituée d'IEN/E.T. Il y a du travail syndical à faire.

Pour ce qui est de la carrière, on ressent de plus en plus deux tendances dans notre groupe :

- les anciens (majoritairement à la hors-classe) qui voient dans l'accession renforcée au corps des IPR-IA une «brèche» positive dans laquelle ils espèrent - légitimement - s'engouffrer ;

- les nouveaux et jeunes collègues qui voient se former devant eux le «bouchon» d'attente dans la classe normale.

Les orientations du nouveau ministère ont, pour leur part, engendré des réactions vives de l'assemblée régionale (cf. article publié dans l'Enseignant Magazine N°2) : «les inspecteurs doivent inspecter»... ils auront plus de travail et moins de moyens». Au sujet de la première affirmation, les collègues soulignent la contradiction qui est apparue immédiatement avec la mise en place des «emplois-jeunes» qui s'est imposée comme «mission prioritaire». Au sujet de la seconde affirmation, les collègues n'acceptent pas de voir les missions augmenter et les moyens diminuer inexorablement.

Pour revenir aux «emplois-jeunes», les collègues sont coincés entre la volonté de répondre positivement à cette orientation gouvernementale et les interrogations qui apparaissent au fur et à mesure de cette mise en place. La surcharge de travail est vivement ressentie et je doute fort que la «mission traditionnelle» d'inspection puisse trouver la place souhaitée par le ministre.

En ce qui concerne le dossier «sorties éducatives», le mot d'ordre a été diversement suivi (à peu près 50%). Il a été critiqué sur le fond et surtout il n'a pas été bien diffusé. Le problème de la diffusion de l'information au sein du syndicat se pose en effet. Le préprojet de circulaire «sorties scolaires» aurait dû être porté à la connaissance des R.A. et des R.D. Le mot d'ordre aurait dû être diffusé directement à tous les collègues (Fax ?).

En conclusion, nous sommes sommés à la précipitation et à la superposition des tâches. C'est à la fois «stressant» et inefficace. On oublie l'essentiel : la pédagogie.

Une boutade pour terminer : il ne faut pas que le B.N. adopte la même démarche (exemple : la réactualisation de l'annuaire syndical ne peut pas être réalisée en 3 jours, même par fax !).

Débats du Conseil Syndical

Fernand EHRET
R.A./STRASBOURG

L'académie a renouvelé ses cadres : 2 I.A., un recteur, et le syndicat, son responsable académique.

La syndicalisation est marquée par deux dynamiques différentes : statu quo dans le Haut-Rhin et démissions en même temps que nouvelles adhésions dans le Bas-Rhin.

Pour les élections à la C.A.P.A. une seule liste, la nôtre, avec 1er D, IEN-IO et E.T.

Par rapport au syndicat, il faudrait que nous ayons un point de vue syndical sur :

- des sujets pédagogiques (exemple : bilinguisme et langues vivantes) ;
- les emplois-jeunes ;
- des problèmes catégoriels, comme la redéfinition des tâches de l'IEN (quelles missions prioritaires ?) ;
- la carrière : il faut supprimer la hors-classe et créer deux nouveaux échelons.

Si le B.N. veut que les mots d'ordre soient relayés, la base, pour sa part, voudrait voir que les préoccupations redondantes soient enfin prises en compte : ex : frais de déplacement et conditions matérielles.

Il faut réfléchir aux moyens d'action :

- audience/recteur (le 8/10 à Strasbourg);
- audience auprès du Président P.S. de la commission de l'Enseignement à l'Assemblée nationale;
- lettres aux sénateurs, députés, conseillers généraux;
- actions fortes à envisager : refus d'inspection ?

Michel ROURE
R.A./GRENOBLE

La syndicalisation est en légère reprise, notamment grâce aux contacts renoués avec la Haute-Savoie et l'Ardèche, grâce aussi à la désignation d'un R.D. en Isère.

Pour la C.A.P.A., une liste SI.EN-FEN complète couvrant l'académie face à une liste FSU incomplète.

L'accès à la hors-classe engendre une lassitude optimiste...

«L'affaire du Drac» (suite) : l'appel à la solidarité des collègues a été entendu. Près de 900 réponses nous sont parvenues. Le mot d'ordre du B.N. a été bien ressenti et largement suivi (dans l'Isère, 3 collègues FSU ont refusé d'appliquer les consignes de limitation des sorties).

Rien à ajouter aux interventions précédentes sur les frais de déplacement et les conditions matérielles. Nous insistons sur la nécessité et l'urgence de la redéfinition de nos missions.

Le dossier emplois-jeunes est en ordre de marche mais il reste en attente (faute de ligne budgétaire) et ce, malgré la précipitation du recteur.

Jocelyne FOUQUET
R.A./PARIS

Point sur la syndicalisation : beaucoup de nouveaux, mais inquiétude au sujet des retraités qui représentent un ensemble important de syndiqués ainsi qu'un référent dans l'académie (présence active, passé de militants...). Ils ne voient pas aboutir les négociations en cours.

Pour la C.A.P.A., une seule liste, celle du SI.EN-FEN (1er D, E.T. et I.O.).

Le SI.EN a obtenu des améliorations du fonctionnement matériel (ordinateurs, meilleure installation des E.T. et autonomie).

Les autres points :

- la hors-classe : négociations pour faire appliquer les dispositions nationales en C.A.P.A.;
- l'accès au corps des IPR-IA : des inquiétudes et des interrogations de la part des collègues sur la nature des dossiers à remplir (changement de carrière ?), sur les critères de sélection et sur l'avenir ;
- notre place par rapport aux emplois-jeunes : il serait urgent de préciser sa nature notamment dans le suivi des opérations. Cette demande est également formulée par les différents syndicats de la F.E.N. en intersyndicale où le souhait a été exprimé de voir respecter le statut des uns et des autres ;
- l'information des adhérents : il faudrait davantage d'informations directes aux adhérents (cf. consignes sur les sorties et intervention de J.-P. Vallier).

Lise ADAM
R.A./LYON

La syndicalisation est stable et plutôt bonne dans le 1er degré, plus faible dans l'enseignement technique, très satisfaisante pour les I.O.

La liste présentée pour la C.A.P.A. est complète (secteurs et départements). Elle fera face à une liste incomplète SGEN.

La vie syndicale existe mais déplacer les collègues reste difficile...

Les collègues n'ont pas d'état d'âme sur la redéfinition de nos missions, en liaison avec la redéfinition du rôle des directeurs. Cette redéfinition de nos missions est nécessaire tout comme celle des missions des IA/DSDEN.

Dans l'académie, comme ailleurs, on ne peut plus continuer à accepter la situation actuelle pour les passages à la hors-classe.

Et on a bien envie de dire «chiche» à notre ministre, et si les inspecteurs inspectaient ? Qu'en serait-il des emplois-jeunes par exemple ? Tout le dispositif repose sur notre disponibilité, notre engagement, nos actions et non sur le volontarisme des recteurs ou des IA, le tout dans une absence de clarté mais aussi de moyens.

Georges GAUZENTE
Représentant de l'académie de REIMS.

La syndicalisation est stable (31 sur 51 actifs, 7 retraités et un RD dans chaque département) mais les relations sont difficiles avec les interlocuteurs locaux (Recteur, certains I.A.). Le point sur les revendications matérielles (E.T. notamment) a été fait.

Nous avons eu un long débat en réunion académique sur le fonctionnement de la C.A.P.A., avec deux positions antagonistes : ne pas siéger ou poursuivre le dialogue. Une synthèse a fait apparaître la nécessité d'actes symboliques (vote contre, quitter la séance) et d'une audience préalable. Un autre débat a porté sur la diffusion des listes préparatoires à la C.A.P.A. : ces listes doivent-elles être diffusées ou non ? Question de droit ou de stratégie syndicale ? Le SI.EN a , par ailleurs, fait une enquête auprès des collègues pour préparer la C.A.P.A. hors-classe et établir leur barème. Le fait département (ex. : un candidat par département) a été dénoncé.

Pour les élections à la C.A.P.A. il semble qu'il n'y ait qu'une seule liste, la nôtre.

En ce qui concerne la politique syndicale, il faut noter un fort ressentiment par rapport aux hiérarques locaux dont les méthodes sont d'un autre âge, et par rapport à l'injustice flagrante sur le plan financier. La question des missions, des rôles des I.E.N., de ce qui est demandé, de ce que nous tenons à faire, de notre position dans le système éducatif revient souvent. Enfin, il faut signaler les crispations engendrées par les propos provocateurs du ministre.

Guylain HOIN
R.A./AMIENS

2 départements sont actifs sur les 3 de l'académie. L'Oise n'a pas de R.D. Il serait utile

de disposer de plaquettes de présentation des positions syndicales de fond pour aider à la syndicalisation.

La liste SI.EN sera opposée, pour la C.A.P.A., à une liste SNPI.EN/FSU avec 2 collègues 1er degré «bombardés» en tête de liste sans jamais avoir été affiliés à ce syndicat ! Pour le fonctionnement de la C.A.P.A. il faudrait un barème clair.

En ce qui concerne les emplois-jeunes, une ambiguïté est perçue dans le discours qui souhaite que l'école reprenne l'initiative. Des questions sont posées (répartition des compétences, rôle des directeurs...).

Pour ce qui est des moyens, la transparence est souhaitée. Les informations sont données sur le ton de déresponsabilisation. Pourquoi ne pas demander à créer des conseils d'administration des inspections académiques ?

Quant aux missions, avant de réviser le texte, il faudrait évaluer le texte «unitaire» de 92. Un domaine est souvent absent, c'est celui de l'évaluation du système éducatif. Les IEN 1er degré sont exclus des P.T.A., alors que les IPR et les E.T. y sont associés. Il faut donc rappeler les missions des IEN 1er D pour éviter d'être réduits aux «utilités».

Jean-Marie PICHON
R.A./RENNES

La syndicalisation est en cours dans les quatre départements de l'académie, ce qui a permis la présentation d'une liste complète à la C.A.P.A. Les quatre départements y sont représentés dans le 1er D ainsi que dans le secteur E.T.

Les préoccupations portent sur le fonctionnement de la C.A.P.A. (marqué par une pratique essentiellement académique), sur la répartition académique des crédits liés à la formation des enseignants, sur les conditions matérielles d'exercice du métier, sur le P.T.A.. Une demande d'audience auprès du recteur a été faite.

L'engagement des inspecteurs dans la mise en oeuvre des emplois-jeunes est, bien entendu, acquis. Une interrogation se fait jour sur les conséquences pour l'ensemble du système éducatif (partenariats, rôles, missions).

Les problèmes de carrière (indice terminal de la classe normale relativement aux «corps viviers»), de fonctionnement (frais de déplacement) déjà soulevés dans d'autres académies, sont aussi présents dans l'académie de Rennes.

Michel LECOMTE
Représentant de l'académie de TOULOUSE

Le climat général c'est celui de l'attente : morosité ? Doute ? Peut-être légère baisse de la syndicalisation ? La déception est profonde par rapport au ministre et à ses propos. On a l'impression de ne pas être reconnus.

Les élections à la C.A.P.A. se feront en concurrence avec une liste FSU. Il faut engager les collègues à voter, à bien voter.

Le passage dans le corps des IPR-IA constitue une brèche mais il faut que la proposition du SI.EN de «nomination sur place» soit retenue sinon nous perdons toute crédibilité vis-à-vis des collègues que nous avons poussés à s'inscrire. Les emplois-jeunes, nous sommes pour mais quel cadre juridique ? Qu'en sera-t-il dans 4 ou 5 ans ?

Pour ce qui est des moyens, le «tam-tam» redondant s'impose.

Il faut aussi mener parallèlement une réflexion pédagogique aux niveaux national, académique, départemental, expression de modernité et de professionnalisme, et dans laquelle l'école maternelle ne doit pas être oubliée.

Patrick PAIN
R.A./CAEN

Renouvellement du Recteur, de l'I.A. du Calvados, du R.A. et R.D... La syndicalisation est bonne dans le 1er degré, faible chez les E.T., inexistante chez les I.O.

La liste SI.EN est la seule liste établie pour la C.A.P.A.

Pour les carrières, on note une très forte impatience de ceux qui «stagnent» au 9ème échelon. Pour l'accès à la hors-classe, il faudrait prendre en compte l'ancienneté dès la sortie de la formation initiale.

Nos missions sont marquées par un alourdissement constant. A la rentrée, ce sont les emplois-jeunes qui ont été déclarés «dossier prioritaire» par le recteur, d'où multiples réunions et «informations» en temps réel. L'Inspection générale a aussi lancé des enquêtes sur les manuels scolaires, les «cartables» et l'accueil des 2 ans.

Il faudrait une intervention forte et immédiate auprès du ministère pour savoir quelle est la place des IEN 1er D membres des comités académiques disciplinaires du 2nd degré. Il faudrait aussi savoir quelle est la place des IEN 1er D dans le P.T.A. Ils en ont été exclus jusqu'ici.

Martine PHILIPPE
R.A./POITIERS

La syndicalisation est en augmentation, d'autant que l'ESPEMEN est à Poitiers. Des difficultés toutefois dans le secteur E.T.

Pour les élections à la C.A.P.A., la liste du SI.EN (avec les trois secteurs) sera opposée à une liste SGEN (E.T.).

Les préoccupations des collègues portent sur l'accès à la hors-classe : tous les collègues au 9ème échelon n'auraient pas été classés.

Pour les emplois-jeunes, le département de la Vienne a été l'objet d'une forte pression et les collègues sont inquiets (quel cadre législatif ?).

Le souci prioritaire est celui de la communication.

Alain DUVERNE
R.A./DIJON

La syndicalisation est en bonne voie. Les collègues de toute l'académie ont été relancés par circulaire.

Pour la C.A.P.A., une liste complète a été établie. L'accès à la hors-classe a engendré des tensions l'an passé entre E.T. et 1er D pour les critères de classement face à l'arbitraire du recteur. Il a été décidé de proposer une grille transparente.

Les frais de déplacement posent toujours problème : les frais réels augmentent constamment (augmentation du carburant) et les taux de remboursement restent fixes.

Les emplois-jeunes, enfin, augmentent la charge des I.E.N. sans compensation en postes ou en décharges.

Michel CRUCHET
Représentant des retraités au B.N.

La solidarité actifs/retraités doit jouer dans les deux sens : le soutien des retraités pour l'évolution du corps (hors classe et IPR-IA) est acquis. Il faut aussi le soutien des actifs pour que justice soit rendue aux retraités spoliés.

L'action en cours sur ce point a été rendue difficile par les changements intervenus mais les audiences en cours et à venir (S. ROYAL) permettent de remettre le dossier et de rappeler l'injustice dont furent victimes trop de retraités.

Il y a accord sur l'évolution du corps : l'évolution prioritaire de la grille indiciaire de la classe normale permettrait aux retraités d'en bénéficier.

Je demande aux responsables académiques d'être mon relais dans les académies pour les propos tenus et je suis prêt à participer à des réunions d'explication auprès des collègues actifs et/ou retraités à la demande des col-

Réponse de Michel LE BOHEC, Secrétaire Général

lègues.

Le Conseil syndical permet d'ajuster l'action du Bureau National qui reste axée sur les motions du Congrès.

- **Première priorité** : il faut faire bouger l'accès à la hors-classe.

Le SI.EN rencontre S. ROYAL le 23 octobre et ce point sera développé. L'année scolaire ne se passera pas sans agir sur ce plan s'il n'y a pas de réponse satisfaisante. A côté de l'action nationale, il y a l'action dans les C.A.P.A. Les recteurs, le plus souvent, sont sensibles à la position des commissaires paritaires. Il faut exiger la transparence. Nous présentons chaque fois notre barème : il faut tenter de le faire passer quand les propositions du recteur en sont trop éloignées. Nous pouvons exiger aussi, en C.A.P.A. comme en C.A.P.N., que les dossiers de chacun soient examinés.

- Les missions constituent notre second objectif. La mission PAIR rendra ses conclusions en 98. Nous allons faire, pour notre part, des propositions à partir des motions de congrès et de ce qui sera dit en commissions de secteur cet après-midi. Ce point est très important car il repositionne chacun d'entre nous, IEN et IPR-IA., il touche même les I.G. Il faut également engager une réflexion pédagogique syndicale sur le terrain, le B.N. ne peut pas le faire seul.

- Les moyens : sans pression locale permanente, ils diminuent. La démobilisation y contribue et notre action sur ce point, tout comme celle engagée par la F.E.N., est difficile à conduire sans la participation de l'ensemble des collègues. Il faut donc se mobiliser pour «peser», par exemple, ne plus se déplacer quand la dotation est épuisée, ne pas intervenir en formation continue si l'on n'est pas rétribué. Si nécessaire, il faut réagir même en ne participant plus au Conseil d'I.E.N. (lorsqu'il y a menace sur la forfaitaire, par exemple).

- Les emplois-jeunes: la volonté d'afficher que l'opération est réussie est manifeste. Le ministre tient aux emplois-jeunes. Nous avons besoin de sérénité pour travailler et la pression qui nous est imposée est insupportable. D'autant que le système éducatif va bouger et qu'il nous faut rester vigilants : y-a-t-il risque pour le corps de remplacement ? Quelles activités confier aux aides-éducateurs ? Quel cadre juridique ?...

-L'accès au corps des IPR-IA : c'est la voie qui avait été choisie pour l'intégration des ex-D.E.N. Pour les actuels I.E.N., ce sont les mêmes dossiers qui sont proposés, même s'ils paraissent aberrants ou inadaptés. Continuer dans cette voie fait partie de nos motions de congrès mais on ne peut se satisfaire d'un plan de 5 ans.

- L'information syndicale, dans sa forme actuelle, n'est pas satisfaisante. Le B.N. avait misé sur la diffusion des informations par les responsables académiques. C'est insuffisant. Nous réexaminerons la question en B.N. et, dès cet après-midi en commissions. Il y a un effort à faire aussi sur le terrain; notamment pour trouver des lieux et des temps de travail en commun tous secteurs confondus.

- Le dossier des retraités reste aussi au coeur de nos préoccupations, et il faut le manifester sur le terrain, en n'oubliant pas d'inviter les retraités à participer aux réunions syndicales.

Tous ces points, qui ont déjà été exposés à C. CHANTEPY, directeur de Cabinet de S. ROYAL, seront à nouveau développés le 23 octobre 97 devant Madame la Ministre.

Compte rendu des commissions de secteur

Commission 1er degré : C. BUSTREAU - R.A./ LIMOGES

1°) - La discussion a d'abord porté sur «l'unité pédagogique» : à quel niveau se situe-t-elle ? école ? groupe d'écoles ? collège ? district ? ... Et si l'école ou le groupe d'écoles est un EPLE, quelle(s) conséquence(s) sur la fonction d'inspecteur ? Il serait grave de ne pas avoir de réponse syndicale.

2°) - D'où la question d'une enquête sur ce point auprès de chacun des adhérents du SI.EN (et pas seulement des IEN 1er Degré).

3°) - Il y a accord sur le fait que l'école évolue. Les missions doivent évoluer elles aussi, avec moins de bureaucratie et d'autoritarisme. Il faut qu'elles soient bien définies et notre motion de Congrès est plus que jamais d'actualité.

4°) - Le temps nous a manqué pour débattre des textes sur la sécurité et la responsabilité (dans quel cas notre «avis» ? visite des sites d'accueil ...), tout comme de la carte scolaire.

Commission Information et Orientation : B. LESPES - B.N.

Le point le plus brûlant est celui de l'accès à la hors-classe. Une désyndicalisation en découle, trop de collègues étant bloqués à la classe normale. Il est urgent de travailler à l'obtention d'une nouvelle grille indiciaire. L'avenir, c'est sans doute l'extinction du corps des I.E.N. (il serait souhaitable que le corps actuel ne recrute plus à partir de l'an 2000) et un recrutement élargi, dans lequel les CPE et les documentalistes ne seraient pas oubliés.

Les I.I.O. ont, par ailleurs, toujours à se battre pour la prise en compte, pour la retraite, des années de formation. La solidarité syndicale doit jouer sur ce point.

Pour ce qui est des missions, la lettre de mission du recteur PAIR est intéressante : il faut instruire, mais aussi éduquer et former. Les établissements doivent s'ouvrir vers d'autres partenaires.

En conclusion, il faut maintenant recentrer sur les personnels, sur le système et insister sur l'impulsion et l'animation. Il faut se situer dans le temps. Il y a un travail énorme inter-spécialités à envisager.

Commission Enseignement technique : G. GRARE - R.A./ LILLE

En début de commission Maryse LE MOËL a fait une déclaration pour annoncer sa démission du Bureau National.

La discussion a ensuite porté sur la ligne politique du SI.EN qu'il serait souhaitable de voir affichée plus clairement. Les remontées sont trop peu nombreuses actuellement. Il faudrait faire une synthèse des contributions locales sur les différents dossiers en cours.

La requalification des postes de l'apprentissage et ses conséquences a été le second point de débat : des postes supplémentaires d'inspecteurs ont été créés - en STI et Economie/gestion - mais cela s'est soldé par une perte au niveau des disciplines. Les généralistes ont été lésés.

Les autres points ont été abordés plus rapidement :

- problèmes de fonctionnement au sein de l'apprentissage qui mettent le DAET en position hiérarchique alors que cela ne devrait pas être le cas ;
- risque de clivage au sein des E.T. (les collègues à vocation apprentissage risquent de négliger la spécificité formation initiale) ;
- bilan des mutations;
- la syndicalisation ;
- les missions (interventions des IEN en entreprise).

Commission IPR-IA :
J. BILAK - B.N.

1°) - Passage IEN->IPR-IA : le ministre a fait part de son refus du passage à l'ancienneté pour les promotions, pour mettre en avant le mérite. «La valeur professionnelle sur l'intégralité de la carrière» est un critère à croiser avec la mobilité géographique ? fonctionnelle ? les diplômes ? les concours ? Le dossier est délicat à gérer pour le SI.EN, d'où la nécessité de réduire cette période transitoire pour aller très vite vers le corps unique.

2°) - Mission du Recteur PAIR[1] : tout d'abord en ce qui concerne les relations IA/Recteur : si un seul niveau doit exister, c'est celui du recteur. Le «directeur départemental» est bloqué au niveau départemental, le recteur, lui, négocie avec la Région (cf. schéma prévisionnel des formateurs). Il y a une spécificité du 1er degré à prendre en compte : qu'est-ce qu'un établissement ? une école ? un regroupement d'écoles ? une circonscription ? Problème de la «masse critique».

Dans la perspective du corps unique, les IEN doivent être rattachés au recteur (cf. statut de 1990).

Par ailleurs, les fonctions des corps d'inspection doivent être définies par rapport à chaque pôle: élèves, ministère... Les différents corps n'ont pas à être distingués.

3°) - Le dossier d'intégration dans le corps des IPR-IA est inadapté car il a été repris de la procédure «normale» d'intégration. Il faut s'interroger sur l'appellation : IPR-IA du 1er degré ou autre ? Il faut élaborer des documents d'information (plaquette...). Il faut aussi nous installer dans le corps unique pour avoir une vraie place dans le corps des IPR-IA en travaillant en ce sens au quotidien, sur les dossiers, dans les P.T.A.

Donnez du crédit à tous vos projets

LES CRÉDITS CASDEN

Quel que soit votre projet, la CASDEN Banque Populaire, avec ses partenaires, vous apporte des solutions adaptées. Sa gamme complète de prêts (auto, consommation, équipement, immobiliers) vous est accessible, que vous disposiez ou non de Points CASDEN.

POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- de prêts sans hypotheque
- de taux exceptionnels
- d'un financement global

Recevez gratuitement le Guide des Crédits CASDEN,
retournez ce coupon à : CASDEN Banque Populaire - 77424 Marne La Vallée Cedex 2.

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Code Postal ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville .....
Tél (facultatif)..... Profession .....
N° de Sociétaire CASDEN : oui ☐ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ non ☐

CASDEN Banque Populaire
Banque Populaire

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

«Les inspecteurs inspectent» : ils contrôlent, évaluent, conseillent et forment.

Chaque rentrée scolaire est l'occasion rêvée pour sortir des ouvrages plus ou moins sulfureux (J.Desoli, ***Boulet rouge pour tableau noir***).

Certains sentent la poudre, provoquent, sont insultants pour 97% des maîtres, mais posent de vrais problèmes (absentéisme, travail approximatif, égoïsme exacerbé, inculture pédagogique). L'attitude d'une infime minorité ternit l'ensemble de la profession, ce qui est une profonde injustice.

Un autre beaucoup plus rigoureux, raisonnable, responsable, argumenté, didactique pose le nouveau rôle qu'il faudrait assigner à l'école (P. Meirieu et M. Guiraud, ***L'Ecole ou la guerre civile***, éditions Plon).

Cependant les deux se rejoignent sur un point : les inspecteurs laisseraient faire, ne seraient pas dans les classes, n'entendraient rien à la pédagogie, à la didactique...

Puis-je remettre les choses à leur juste place, indiquer qu'à l'école primaire les enseignants sont inspectés en moyenne tous les 3 ans, 3 ans et demi ?

J'effectue en moyenne 90 à 100 inspections par an et ne suis pas un cas singulier.

Observer, analyser des séquences de classe, les cahiers des élèves, les livrets d'évaluation, réactiver les projets d'école, être à l'écoute, aider les enseignants, tout en faisant respecter les textes, tel est notre lot quotidien.

Jeter le discrédit sans prendre un minimum d'informations laisse toujours des traces.

Pour autant, la perfection n'est pas de ce monde, et chaque profession a ses cas difficiles. Mais pourquoi vouloir généraliser à partir d'exceptions fâcheuses que l'institution ne traite pas à bras le corps.

P.S. : Que peut faire l'école quand on sait que l'horaire annuel a considérablement diminué en 40 ans, passant de 1050 heures à moins de 900 heures ! et qu'on lui demande toujours plus.

Yves RONDEL
IEN 1er degré

Vous avez dit «mérite» ... (1)

«Evidemment, comme d'habitude, vous êtes pour l'ancienneté ...»

C'est par cette appréciation lapidaire qu'un Recteur commente sommairement la proposition de classement qui lui est faite par les représentants du personnel à la CAPA sur la base des critères définis par le SI.EN.

La suite de l'histoire manque d'originalité puisque chacun restera sur ses positions:

- le Recteur en affirmant que son classement est fondé sur un mérite qui lui est dicté par ses Inspecteurs d'Académie et dont il se refuse à donner la moindre justification;
- les représentants du personnel en rappelant «le souhait du Ministre de voir tous les IEN accéder à la hors-classe» qui doit donc être considérée désormais comme un prolongement normal de carrière.

Mais que faut-il donc pour que la CAPA des IEN soit une instance de dialogue où il soit effectivement procédé à un examen attentif des décisions individuelles relatives à la carrière des personnels ? (cf statut des fonctionnaires)

Pour retrouver la nécessaire sérénité qui doit être le fait d'une bonne administration (on dirait aujourd'hui: d'une bonne gestion des Ressources Humaines) peut-être faut-il se référer aux règles du jeu telles qu'elles ont été définies par l'article 15 du décret du 14.2.59 :

> *Pour l'établissement du tableau d'avancement il doit être procédé à un examen approfondi de la valeur professionnelle de l'agent, compte tenu principalement des notes obtenues par l'intéressé et des propositions motivées formulées par les chefs de service.*
>
> *Les commissions peuvent demander à entendre les intéressés. Les fonctionnaires sont inscrits par ordre de mérite. Les candidats dont le mérite est jugé égal sont départagés par l'ancienneté.*

L'application de cet article devrait avoir au moins trois conséquences pratiques:

- une refonte du système de notation actuel des IEN auquel personne ne reconnaît plus de fait aucune valeur.
- une prise en compte des appréciations annuelles formulées par les «chefs de service» que sont les Inspecteurs d'Académie, à condition que ces appréciations fassent explicitement référence à la valeur professionnelle sur des critères préalablement définis
- si la notation et l'appréciation annuelles ne peuvent permettre de différencier objectivement le mérite, alors il est légitime de ne prendre en compte que l'ancienneté.

Or il arrive fréquemment que, malgré des notes et des appréciations qui auraient sans doute naguère relevé de l'exceptionnalité, des collègues se trouvent déclassés de manière significative dans les propositions des Recteurs.

C'est bien la preuve que le classement «au mérite» qui nous est proposé actuellement ne respecte pas les règles institutionnelles et que le mérite en question n'est qu'un arbitraire éventuellement tempéré d'un savant dosage de répartition géographique ou catégorielle.

Faut-il alors s'engager dans une réflexion pour l'élaboration d'un système qui dans le respect des règles du

service public permettrait une réelle promotion des inspecteurs les plus méritants ?

Peut-être ... mais dans cette réflexion il ne faudra pas perdre de vue trois données fondamentales du problème :

1 - la hors-classe n'est plus un dispositif de promotion dans la mesure où, sauf exception, elle doit être considérée comme un prolongement normal de carrière pour tous les IEN, ce qui est naturel compte tenu de la revalorisation des corps «viviers» et des corps qui sont sous l'autorité des IEN;

2 - l'ancienneté n'est pas nécessairement une maladie honteuse; c'est même une composante essentielle d'un mérite qui ne peut être fondé que sur l'expérience, valeur fondamentale dont aucune entreprise ne saurait se passer et dont la juste reconnaissance est légitime pour ceux qui inscrivent leur engagement dans la durée;

3 - les concours doivent rester dans une démocratie les modes privilégiés d'accès à des grades et à des fonctions supérieurs, donc de promotion. Dans cette logique, on doit donc considérer qu'un avancement accéléré au corps des IPR-IA relève du concours alors que l'accès par la liste d'aptitude constitue une fin de carrière préfigurant l'achèvement de l'édifice de revalorisation des corps enseignants par la reconnaissance d'une égale dignité des corps d'inspection.

Daniel GAUCHON
(à suivre ...)

Colloque SE-FEN
Organisation et direction de l'Ecole

Intervention du SI.EN-FEN

Je tiens à préciser en préambule que mon intervention s'inscrira délibérément dans le cadre dune analyse syndicale. Le SI.EN-FEN est une des composantes de la FEN et, en tant que telle, ses adhérents se reconnaissent sans réserve dans les valeurs qui fondent notre fédération. Il est donc logique qu'ils partagent largement les idées du SE-FEN, même si sur tel ou tel point le débat est nécessaire. Nous partageons en particulier l'idée exprimée par la loi d'orientation de 1989, selon laquelle l'élève doit être premier dans nos préoccupations.

Les missions de l'inspecteur vis-à-vis de l'école peuvent être réparties entre deux dominantes fortes : inspection et évaluation. La différence entre ces deux aspects de notre profession n'est pas toujours clairement identifiée sur le terrain, je vais donc tenter d'en préciser la nature.

La mission d'inspection relève du contrôle de conformité, c'est-à-dire du contrôle de l'adéquation des pratiques des maîtres avec les instructions officielles du ministère de l'Education Nationale, lesquelles résultent directement des choix politiques opérés par le peuple à un moment de l'histoire de notre pays. Nous nous devons d'exercer cette mission sans état d'âme et sans faiblesse et ce pour deux raisons : tout d'abord, il serait dangereux pour l'unité du service public d'Education de ne pas contrôler la manière de servir de ses fonctionnaires, d'autre part il est normal que le contrôle d'un corps de fonctionnaires soit effectué par un autre corps de fonctionnaires. Si cette mission nous échoit actuellement par la volonté du législateur, ceci ne signifie nullement qu'elle constitue l'essence primordiale de notre métier. Notre ministre veut «des inspecteurs qui inspectent», heureusement que nous ne nous contentons pas de cela !

La mission d'évaluation est en effet beaucoup plus déterminante pour le devenir de l'Ecole. Elle nécessite l'observation d'une équipe dans un environnement déterminé. Au contraire de la mission d'inspection, nous sommes ici dans le registre du formatif et non du normatif. Il ne s'agit pas de prescrire, mais d'aider à l'analyse pour rechercher les solutions les plus adaptées afin que les élèves tirent le meilleur profit de leurs potentialités. Impulser des pratiques, faciliter leur maîtrise par les enseignants, rechercher les moyens d'en évaluer l'impact, tel est ici le rôle de l'IEN. Placés en situation d'interface entre les autorités qui orientent l'action du système éducatif et les enseignants qui opérationnalisent ces orientations dans leur classe, les inspecteurs se retrouvent aussi bien souvent en situation de médiateurs entre les divers partenaires intervenant dans l'éducation des enfants. Ils ont donc à aider les enseignants à mettre en œuvre des partenariats favorisant l'épanouissement des élèves, mais aussi à les mettre en garde -ou à les protéger- contre tout excès d'ingérence desdits partenaires dans ce qui relève de la compétence professionnelle des seuls enseignants. En effet, les partenariats ne peuvent être établis que pour autant que chacun garde le sens des responsabilités qui lui sont propres. A cet égard il n'est pas inutile de rappeler que le maître est le seul responsable du projet pédagogique mis en œuvre dans sa classe.

Les IEN sont fréquemment sollicités par les autorités hiérarchiques pour évaluer l'efficacité de telle ou telle démarche, de telle ou telle action. Leur analyse ne peut être fiable que dans la mesure où existe entre eux et les enseignants une réciproque confiance. Nous avons en commun les mêmes objectifs : que les enfants qui fréquentent l'Ecole aujourd'hui soient demain de véritables citoyens, harmonieusement insérés dans notre société. L'Ecole évolue en phase avec cette société ; c'est légitime et sain. Le statut de ces personnels, les moyens dont elle dispose pour accomplir ses missions, les ouvertures sur le monde qu'elle doit mettre en œuvre, sont autant de manifestations de cette évolu-

Patrick ROUMAGNAC

Enseignement technique : requalification des postes et services

Cette rentrée 97 aura été marquée par la requalification des postes apprentissage en cohérence avec les libellés retenus pour le concours de recrutement. Cette opération, revendiquée par le SIEN depuis de nombreuses années, devrait permettre une évolution dans l'organisation du service des inspecteurs et une clarification de certaines situations.

La mixité des services ne semble pas être de mise dans toutes les académies. Pourtant, l'approche à la fois géographique et par filière, qui semble être amorcée dans bon nombre d'entre elles, pourrait résoudre certains problèmes ; mais, ici ou là, persistent des réticences, et l'approche par filière ne constitue pas forcément la panacée : cette approche risque de conduire à un désengagement dans le contrôle pédagogique de l'apprentissage au bénéfice d'autres missions ; la propension à privilégier le statut scolaire en raison souvent de l'origine des inspecteurs, de leur rôle dans les Centres de formation d'apprentis, risque d'entraîner un développement non contrôlé des formations en apprentissage, au détriment de celles existant en lycées professionnels. Il devient urgent que chacun prenne conscience de l'importance d'intervenir en apprentissage si on veut éviter à d'autres le soin de le faire, ce qui n'irait pas dans l'intérêt du service public d'éducation.

Le travail en filière entraîne parfois aussi des dérives, et on pourrait, en poussant le raisonnement à l'extrême, voir intervenir jusqu'à six inspecteurs Economie Gestion dans un même établissement, si toutes les filières étaient implantées dans celui-ci. Pour le secteur STI, le nombre pourrait être plus impressionnant encore. Par ailleurs, il apparaît que l'enseignement général trouve difficilement sa place dans une organisation par filière, ce qui ne devrait pas être forcément le cas, compte tenu du fait que les apprentis et leurs formateurs ont autant besoin de l'intervention des inspecteurs que les élèves et les professeurs de lycée professionnel; certaines académies ont d'ailleurs déjà bien intégré l'intervention en apprentissage dans les services des inspecteurs enseignement général, mais cela induit forcément un nombre de postes suffisant en enseignement général ce qui est rarement le cas.

Le service en apprentissage risque d'être délaissé. En effet, il convient encore de s'interroger aujourd'hui, notamment à propos du mouvement 97, puisque le premier voeu des inspecteurs Economie-Gestion ou STI demandant leur mutation en 97 portait, pour près de 93 % d'entre eux, sur un poste non étiqueté «apprentissage». Ces demandes reflètent bien le désir de fuir les missions en apprentissage, et trahissent un certain malaise.

La requalification ne doit pas entraîner un abandon des missions en apprentissage. De plus, il nous semble important que les collègues qui seront nommés désormais, connaissent le profil du poste sur lequel ils seront affectés ; par exemple : Economie gestion : mission statut scolaire ou apprentissage ou mixte ou administratif et financier (profil particulier de comptable) etc...

Une réorganisation claire et équitable des services permettra sans doute de dissiper le malaise qui existe parfois et qui inquiète notamment les inspecteurs en formation. Il est également urgent que la formation initiale et continue des inspecteurs (IEN et IPR) prenne largement en compte la dimension «apprentissage».

Cette rentrée suscite donc beaucoup d'interrogations, et une réflexion s'impose sur tous ces éléments, ainsi que sur le rôle de l'inspecteur Administratif et Financier. Le SI.EN, par son engagement, s'efforcera de répondre aux attentes des collègues en poursuivant l'objectif de clarification des missions.

Marie-Paule COLLET

Communiquer avec le

SI•EN UNSA Fen

Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92
Minitel : 3615 FEN code INS
(mise à jour chaque jeudi)
Internet : e-mail sien@fen.fr

Traitements au 1er octobre 1997

Ech	Ind.	Traitement brut	Ind, de résidence		Retenues											Supplément familial		
			Zone 1	Zone 2	Retraite (d)	S.S. (nd)	M.G.E.N. 2 5 %			CSG 2 4 % (nd)*		CSG 1 % (d)*		CRDS 0 5 % (nd)*		1 enfant : 15 F		par enfant
			3%	1%	7,85%	4,75%	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	2 enfants	3 enfants	en plus
IEN Classe normale																		
1	365	9 905,80	297,17	99,06	777,60	470,53	255,07	250,12	247,64	232,63	228,11	96,93	95,05	48,46	47,52	430,68	1 061,81	751,36
2	396	10 747,11	322,41	107,47	843,65	510,49	276,74	271,36	268,68	252,39	247,48	105,16	103,12	52,58	51,56	430,68	1 061,81	751,36
3	436	11 832,68	354,98	118,33	928,87	562,05	304,69	298,78	295,82	277,88	272,48	115,78	113,53	57,89	56,77	430,68	1 061,81	751,36
4	489	13 271,05	398,13	132,71	1 041,78	630,37	341,73	335,09	331,78	311,66	305,61	129,86	127,34	64,93	63,67	468,13	1 161,68	826,26
5	547	14 845,12	445,35	148,45	1 165,34	705,14	382,26	374,84	371,13	348,62	341,85	145,26	142,44	72,63	71,22	515,35	1 287,61	910,71
6	616	16 717,73	501,53	167,18	1 312,34	794,09	430,48	422,12	417,94	392,60	384,98	163,58	160,41	81,79	80,20	571,53	1 437,42	1 023,06
7	655	17 776,15	533,28	177,76	1 395,43	844,37	457,74	448,85	444,40	417,46	409,35	173,94	170,56	86,97	85,28	603,28	1 522,09	1 086,57
8	708	19 214,53	576,44	192,15	1 508,34	912,69	494,77	485,17	480,36	451,23	442,47	188,01	184,36	94,01	92,18	646,44	1 637,16	1 172,87
9	731	19 838,73	595,16	198,39	1 557,34	942,34	510,85	500,93	495,97	465,89	456,85	194,12	190,35	97,06	95,18	652,95	1 654,53	1 185,90
IPR-IA/IEN Hors classe																		
3/4	676	18 346,08	550,38	183,46	1 440,17	871,44	472,41	463,24	458,65	430,84	422,47	179,52	176,03	89,76	88,02	652,95	1 654,53	1 185,90
4/5	731	19 838,73	595,16	198,39	1 557,34	942,34	510,85	500,93	495,97	465,89	456,85	194,12	190,35	97,06	95,18	652,95	1 654,53	1 185,90
5/6	780	21 168,55	635,06	211,69	1 661,73	1 005,51	545,09	534,51	529,21	497,12	487,47	207,13	203,11	103,57	101,56	652,95	1 654,53	1 185,90
6/7	818	22 199,84	666,00	222,00	1 742,69	1 054,49	571,65	560,55	555,00	521,34	511,22	217,23	213,01	108,61	106,50	652,95	1 654,53	1 185,90
A1		23 828,17	714,85	238,28	1 870,51	1 131,84	613,58	601,66	595,70	559,58	548,72	233,16	228,63	116,58	114,32	652,95	1 654,53	1 185,90
A2		24 778,08	743,34	247,78	1 945,08	1 176,96	638,04	625,65	619,45	581,89	570,59	242,45	237,75	121,23	118,87	652,95	1 654,53	1 185,90
A3		26 053,58	781,61	260,54	2 045,21	1 237,55	670,88	657,85	651,34	611,84	599,96	254,93	249,98	127,47	124,99	652,95	1 654,53	1 185,90

* La C,S,G, est perçue sur toutes les indemnités

nd : non déductible des impôts ; d : déductible

Il faut également ajouter la retenue «solidarité» de 1 % déductible,

L'accueil des IPR-IA par le Ministre

Paris - La Sorbonne le 7 octobre 1997

Intervention de Xavier Darcos

Le Doyen de l'Inspection Générale, Monsieur DARCOS, ouvre la réunion, annonce la réorganisation des Directions du ministère et insiste sur la spécificité du rôle des IPR-IA «à la croisée de l'unité nationale des disciplines et des relations avec les collectivités locales». Afin d'assurer «un même savoir pour tous», les IPR-IA doivent «s'installer dans l'établissement». Une mission a été confiée au Recteur PAIR afin de revoir les responsabilités des différents échelons du système éducatif, leurs relations.

Intervention de Claude Thelot

Claude THELOT, responsable de la Direction de la Prospective et de l'Evaluation, présente en trois points ses observations et ses réflexions quant à l'efficacité de l'Education nationale.

1. Evaluer l'école c'est évaluer ses résultats, ce qui implique qu'aient été définis ses objectifs qui ne peuvent être uniquement formulés en termes de connaissances mais, par exemple, prendre en compte l'insertion dans le marché du travail.

Cette dernière ne peut être mesurée immédiatement. Après un délai de 5 ans, il se confirme que le rôle des diplômes n'est pas dévalorisé, bien au contraire. L'absence de formation condamne à l'exclusion plus radicalement que par le passé.

A l'arrivée en 6ème, 14 % des élèves ne maîtrisent pas la lecture, 8 % cumulent des difficultés en lecture et calcul.

A l'issue du collège les comparaisons sur plusieurs années, maintenant disponibles, révèlent :

- des progrès en mathématiques et en histoire-géographie, même si ce «mieux» est insuffisant ;
- une stabilité des résultats en langues, sciences de la vie et de la terre ;
- une baisse en français.

Si les connaissances civiques croissent de la 6ème à la 3ème, l'idée de la légitimité des règles, de la nécessité de les respecter, s'affaisse.

Une évaluation est prévue à l'issue de la terminale.

2. Parmi les points nouveaux Claude THELOT signale l'étude de l'influence, sur les résultats des élèves, du fonctionnement des établissements.. La nécessité d'évaluer les unités éducatives, de la maternelle à l'Université s'impose, la société le demande. Cette évaluation doit, bien entendu, prendre en compte «l'environnement» de l'établissement pour déterminer «la valeur ajoutée» produite par celui-ci.

Au coeur de la tension entre le national et le local, l'établissement peut certes revendiquer une spécificité, celle-ci ne doit pas être source d'inégalité.

La DEP souhaite comprendre pourquoi, dans des contextes identiques, des établissements parviennent à des résultats aussi disparates (résultats au bac pour les lycées, passages des étudiants au second cycle des universités).

3. Les travaux de la DEP ont, en dressant l'état annuel de l'école, deux ambitions :

- l'une culturelle : observation du système éducatif français sur plusieurs années, comparaisons avec d'autres pays ;
- l'autre, plus conjoncturelle, sur le court terme (2 à 3 ans).

Un constat s'impose aujourd'hui, le système éducatif se stabilise :

- entrée au lycée (68 % des élèves)
- passage des étudiants du 1er au 2nd cycle universitaire (60 %).

La proportion de jeunes sortant à un niveau inférieur au niveau 5, donc des exclus, reste elle aussi stable. 60 00 élèves, c'est-à-dire 7 % (25 % il y a 20 ans !).

L'amélioration paraît ne pouvoir être désormais que qualitative. Elle doit toucher les pratiques quotidiennes, d'où l'importance du rôle des Inspecteurs et des chefs d'établissement.

L'accent doit être mis sur les progrès des élèves, la lutte contre l'échec «moyen» et le «grand» échec qui n'ont pas nécessairement les mêmes causes.

Certaines compétences attendues régressent, d'autres sont devenues inutiles.

En conclusion, le responsable de la DEP insiste sur le rôle d'outil des résultats qu'il publie. Au même titre que le projet d'établissement, cette donnée doit permettre aux acteurs de terrain de mieux cerner les forces et les faiblesses de l'unité éducative ... et d'en tirer les conséquences.

Intervention de Claude Allègre

(pour la clarté du compte rendu, il est apparu plus efficace de regrouper par thème les propos du Ministre).

L'Education nationale et le pays

Pour le Ministre, il y a **dissociation** entre le système éducatif et le pays. Il en veut pour preuve que des propos bien reçus du public provoquent des réactions très hostiles du milieu enseignant. Il faut aller vers la **réconciliation**.

Hier le sentiment d'injustice était ressenti par ceux qui n'étaient pas admis dans le système scolaire, il est aujourd'hui ressenti par ceux qui y échouent. D'où l'exigence de **résultat** exprimée par une société que les enseignants doivent accepter d'écouter, à laquelle il faut répondre.

Claude Allègre insiste sur l'importance des emplois-jeunes.

Le fonctionnement de l'Education nationale

Vue de l'intérieur, l'Education nationale est, pour le Ministre, un système étrange, «conglomérat de professions libérales étatiques» ; «déstructurée, association de niveaux aux relations lâches». Ce système a engendré une bureaucratie lourde, un inflation de dispositifs qui dévorent du temps : examens, réunions.

Le Ministre a demandé au Recteur PAIR, pour restructurer l'Education nationale, de

réfléchir à une nouvelle architecture. Un décret précisera pour chacun des acteurs : les devoirs, les droits, la position hiérarchique, les modes de coordination.

Le discours national égalitariste, source de faux-semblants, a prouvé son inefficacité.

Pour aboutir au «zéro défaut» qui lui est cher, Claude Allègre ne voit qu'une seule solution, la déconcentration.

C'est ce à quoi travaille la commission Bloch.

Les enseignants

La première note qui leur est attribuée conditionne trop leur carrière. Il ne faut pas l'attribuer trop tôt. Pourquoi d'ailleurs une note arrêtée par une seule personne ? Pourquoi pas plusieurs appréciations ? («il faut préférer le vectoriel au scalaire» !). Quand un enseignant est mauvais ce sont des classes entières qui souffrent. Cet effet multiplicatif, caractéristique de l'Education nationale, implique une plus grande responsabilité, pour les inspecteurs en particulier.

La gestion des personnels sera déconcentrée. Le ministre demande aux inspecteurs de s'impliquer. L'inspection sera elle-même déconcentrée pour être plus efficace, au plus près des gens. C. Allègre manifeste une ferme opposition aux promotions à l'ancienneté. Il faut au contraire que soit reconnue la qualité des services et le dévouement.

Les inspecteurs

«Thermomètres» de l'enseignement, ils inspectent. Ils doivent certes évaluer mais aussi soutenir et conseiller. Leur recrutement, leur formation et leur propre évaluation vont être revus. Les inspecteurs doivent davantage être sur le terrain pour y détecter la qualité et les réussites afin de les faire connaître et de les généraliser.

Il doivent aussi dénoncer les déviances.

L'importance des inspecteurs est reconnue. Leurs revendications sont prises en compte, le projet de budget l'atteste (cent passages à l'échelle B sont programmés).

Le ministre annonce qu'il reverra les inspecteurs pour leur présenter les réformes. «On en discutera ... mais on ne négociera pas !»

Les inspecteurs ont l'expérience du terrain : à eux d'évaluer les programmes qui vont être réécrits. A eux de proposer des allégements. A eux de dire en quoi ils souhaitent participer à la formation des enseignants en IUFM.

La formation qui y est assurée devra prendre davantage en compte les apprentissages au détriment des «élucubrations sémantiques actuelles».

Les inspecteurs doivent abandonner «le volapuk Ed' Nat'». Tout document doit être accessible à la lecture du plus grand nombre.

Les programmes d'enseignement

Résultats d'une accumulation de couches successives, ils sont actuellement bien trop lourds ! Plus concis, mais mieux sus (constat d'étudiants «gruyère») ils seront évalués par des spécialistes, différents de ceux qui les auront écrits, car le Ministre est contre l'auto-évaluation.

Claude Allègre insiste sur le fait que l'humanité va davantage évoluer durant les prochaines années que depuis sa naissance : 92 % des chercheurs que le monde a connus vivent... aujourd'hui ! Il faut donc que l'Education nationale se consacre au fondamental, au performant... avec «plasticité». Le Ministre est opposé à la notion «d'apprendre à apprendre» qui «fabrique des téléspectateurs». Il veut que l'école prépare des citoyens capables, dans une société en évolution, de penser de manière autonome, de se prendre en charge.

Il faut développer des TIC, mais «à la française», et innover.

Conclusion

Il faut revenir à l'école républicaine, écarter l'inacceptable (la violence mais aussi les bizutages et la pédophilie) dans une société difficile, alors que la notion de responsabilité s'étiole.

Le XXIème siècle verra «la bataille de l'intelligence». Les inspecteurs qui parlent aux enseignants sont dans cette bataille «les colonels» de l'armée.

Etre citoyen, c'est non seulement apprendre des institutions mais aussi comprendre le monde et ne pas le subir.

L'enseignement de la science doit être au service de la culture plutôt que de la sélection.

Le Ministre compte sur les inspecteurs. Il sera exigeant. Il sait pouvoir compter sur eux pour assurer la cohérence du système entre le sommet et la base. Il les appelle à lui adresser directement réflexions et suggestions pour avancer dans le sens des orientations qu'il a formulées.

Intervention de Ségolène Royal

Après avoir confirmé son accord total avec ce qui vient d'être dit, en particulier la confiance envers les inspecteurs, Madame Royal annonce l'accélération des dossiers : animation et impulsion, évaluation et inspection, redonner un sens aux notes.

Relance des ZEP

Il faut faire reculer l'échec scolaire, recentrer l'acte pédagogique sur les savoirs fondamentaux et valoriser les acteurs. Une consultations s'appuiera sur des forums régionaux et une conclusion nationale avant les décisions opérationnelles prévues à la prochaine rentrée.

Les inspecteurs doivent participer à cette action, «trier» parmi les projets ZEP et privilégier : la lecture, l'éducation civique pour lutter contre le désordre et la violence. La dernière semaine de novembre sera «une semaine citoyenne» et permettra de mobiliser les parents.

L'orientation est un autre dossier important qui doit permettre de lutter contre l'exclusion. Il faut travailler sur l'évaluation des élèves, mettre en valeur «leur positif» plutôt que de ne relever que les lacunes.

D'où le rôle des annotations et des conseils de classe.

Les inspecteurs doivent s'impliquer dans ces dossiers prioritaires, inspecter et aider les jeunes enseignants à s'y investir également.

Madame Royal réaffirme sa volonté d'écarter des classes les enseignants «incompétents». Il est normal qu'il en existe sur les 800 000 que compte l'Education nationale.

En cas de faute grave, plus de simple mutation, mais radiation.

Les inspecteurs doivent également alerter l'administration centrale lorsqu'ils repèrent des chefs d'établissement incompétents qui seront réorientés vers des tâches administratives.

Madame Royal conclut en renouvelant sa confiance aux inspecteurs.

Jean BILAK - IPR-IA

Mise en unités consécutives des BTS, Baccalauréats professionnels et BP

La nouvelle réglementation des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel avait, dès le 9 mai 1995, imposé un découpage en unités consécutives des B.T.S., Baccalauréats professionnels et B.P. pour permettre une plus grande souplesse en matière de validation.

C'est aujourd'hui chose faite, le **B.O.E.N.** du 16 octobre 1997 vient de préciser dans ses annexes la nature des unités consécutives, le nouveau règlement d'examen des diplômes concernés et la correspondance entre les unités et les épreuves. Tout ceci paraît aller dans le bon sens, à un petit détail près : **l'ensemble de ces mesures est applicable pour la session d'examen de juin 1998 !!**

La direction des lycées et collèges est sereine, elle confie aux corps d'inspection la responsabilité de la mise en place de cette réforme. Elle applique ainsi les recommandations de notre nouveau ministre : **plus de travail et moins de moyens pour les inspecteurs.**

Ils devront tout simplement informer les équipes pédagogiques des modifications profondes qu'elles auraient dû mettre en place à la rentrée de septembre 1996. Charge à eux également, de créer les outils d'évaluation du contrôle en cours de formation, pour **des disciplines qui ne l'ont encore jamais pratiqué.**

Les corps d'inspection devront naturellement veiller au bon déroulement des examens, c'est-à-dire :

- revoir les sujets prévus pour la session 1998, rendus caduques par la réforme;
- valider l'ensemble des supports produits par les équipes pédagogiques pour le contrôle en cours de formation;
- traiter les demandes d'habilitation émanant des centres de formation d'apprentis et des GRETA;
- présider les jurys de validation des acquis professionnels;
- mettre en place les structures permettant la prise en compte des procédures de positionnement;

etc ...

Bien entendu, le Ministre et les Inspecteurs Généraux vont continuer à tenir le même langage «les inspecteurs doivent inspecter», mais quand ? Le dimanche ? Les inspecteurs ne sont-ils pas des travailleurs comme les autres ? N'ont-ils pas droit aux loisirs, à la culture ?

... à quand les 35 heures !!

Bernard LEHALLE

Toujours plus d'arguments en faveur de notre objectif : Le corps unique

Formulés par d'autres syndicats ...

Dans une déclaration commune à l'intention des ministres, deux syndicats d'IPR-IA, le SANIPR et le SNIPRIA, ont insisté, entre autres thèmes, sur :

- la nécessité de clarifier **les missions** des inspecteurs;
- la priorité à accorder «à ce qui se passe **dans la classe**, l'établissement ou l'école ...»;
- l'importance du **rôle des inspecteurs** à l'heure de la déconcentration.

Ils ont souhaité «la mise en oeuvre d'un grand dessein politique, qui doit être pédagogique» et réaffirmé : «l'égale dignité ... des missions dans l'Education nationale» des IPR-IA (DSDEN, de discipline, en IUFM ...).

Il suffit d'ajouter à cette phrase l'égale dignité des missions assurées par les IEN ... et le SIEN-FEN peut faire sienne cette déclaration !

Avancés par le ministre lui-même ...

Claude Allègre constate, avec regret, que l'Education nationale fonctionne comme un ensemble de «tribus», que le diplôme constitue encore, le plus souvent, le seul critère reconnu quant aux compétences des différents acteurs.

Entièrement d'accord Monsieur le Ministre !...

D'où notre objectif prioritaire : la constitution d'un Corps Unique d'Inspecteurs de l'Education nationale qui témoignerait d'une évolution positive quant aux constats qui vous chagrinent !

Jean BILAK